

LAVE-GLACE AVIA -20°C en 2L et 5L

PRET A L'EMPLOI

- Liquide destiné au nettoyage des pare-brise et glaces latérales des véhicules automobiles pendant les périodes de gel.
- Il s'utilise tel quel, en hiver, dans le réservoir de lave-glace sans dilution.
- L'été, il peut être mélangé à 50% dans de l'eau déminéralisée.
- Il assure l'évacuation des projections de boues et autres gênes pour la visibilité.
- Il dégraisse les pare-brise, contribuant ainsi à accroître la sécurité routière à chaque usage.
- Il est anti corrosif vis à vis des joints en caoutchouc et des peintures.

COMPOSITION

Ce produit contient des agents tensioactifs non ioniques, des agents séquestrants, un parfum fraîcheur, ainsi qu'un mélange d'Alcool Méthylque (en concentration inférieure à 10%) et d'Alcools Isopropylique et Ethylique apportant une protection contre le gel jusqu'à -20 °C.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

CARACTERISTIQUES	METHODES D'ESSAI	UNITES	SPECIFICATIONS	RESULTATS TYPES
ASPECT	VISUELLE	-----		LIMPIDE
COULEUR	VISUELLE	-----		BLEU
ODEUR	OLFACTIVE	-----		CARACTERISTIQUE
MASSE VOLUMIQUE A 20°C	NF T 60-172	g/cm ³	0.959 à 0.961	0.960
pH	NF T 73-206	Unité pH	6.5 à 9.0	7.50
POINT ECLAIR	ASTM D 56	°C	-	32
TENSION SUPERFICIELLE	NF T 73-060	Dynes/cm	< 35	30
POINT DE CONGELATION	ASTM D 1177	°C	≤ -20	≤ -20

MANIPULATION - STOCKAGE

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas fumer.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Eviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Ne pas rejeter à l'égout ni dans les eaux de surfaces.

HYGIENE - SECURITE

Produit inflammable. Moyens d'extinction recommandés : CO₂, poudre, mousse, eau pulvérisée.
Nocif : possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dans tous les cas, consulter la FICHE DE DONNEES DE SECURITE.

Les renseignements figurant sur le présent document sont donnés de bonne foi ; ils ne sauraient toutefois constituer une garantie contractuelle.